



Revue de presses :

Saison 2013-2014

Articles parus dans les journaux : « Le TÉLÉGRAMME » et « Ouest-France »

Lundi 16 décembre 2013 **Le Télégramme**

régionaux

Prénationale féminine

Lannion Trégor - Quimper Corn.	70-64
Guipavas - Vezin	94-27
Melesse - ASPTT Rennes	68-76
St-Avé - Bréal	52-48
Av. Rennes C - Vitré	45-46
Rennes PA - AL St-Brieuc	73-54
CPB Rennes - ESL Brest B	72-58

CLASSEMENT

	Pts	J	G	P
1. Lannion Trégor	23	12	11	1
2. Guipavas	22	12	10	2
3. Quimper Corn.	21	12	9	3
4. Rennes PA	20	12	8	4
5. ESL Brest B	20	12	8	4
6. ASPTT Rennes	20	12	8	4
7. CPB Rennes	19	12	7	5
8. St-Avé	17	12	5	7
9. AL St-Brieuc	16	12	4	8
10. Vitré	16	12	4	8
11. Vezin	16	12	4	8
12. Melesse	15	12	3	9
13. Av. Rennes C	15	12	3	9
14. Bréal	12	12	0	12

Ligue 1 régionale masculine

St-Coulomb - CEP Lorient B.....	80-56
Landerneau - Brest bask. B	65-52
Argentré - Trégueux	68-77
PL Sanquer - UJAP Quimper C.....	87-51
Guingamp - Liffré-Acigné	79-77
St-Nolff - Hennebont.....	58-81
Miniac-Morvan - Guipavas	90-79

CLASSEMENT

	Pts	J	G	P
1. CEP Lorient B	22	12	10	2
2. St-Coulomb	21	12	9	3
3. Trégueux	21	12	9	3
4. Argentré	20	12	8	4
5. PL Sanquer	19	12	7	5
6. UJAP Quimper C	19	12	7	5
7. Miniac-Morvan	19	12	7	5
8. Hennebont	18	12	6	6
9. St-Nolff	17	12	5	7
10. Guingamp	17	12	5	7
11. Liffré-Acigné	16	12	4	8
12. Guipavas	15	12	3	9
13. Brest bask. B	14	12	2	10
14. Landerneau	14	12	2	10

> Finistère

Prérégionale masculine

Guilers - Douarnenez	61-53
UREM - PL Lambézellec.....	77-64
UJAP Quimper D - BC Léonard	65-73
Saint-Divy - Pont-l'Abbé.....	76-75
Ergué-Armel B - Plouarzel	78-71
ASPTT Brest - Stade relecquois	38-57
Plougastel - Guipavas B.....	47-65

CLASSEMENT

	Pts	J	G	P
1. Ergué-Armel B	23	12	11	1
2. Guipavas B	22	12	10	2
3. Pont-l'Abbé	21	12	9	3
4. Plougastel	21	12	9	3
5. Stade relecquois	20	12	8	4
6. Plouarzel	18	12	6	6
7. PL Lambézellec	18	12	6	6
8. BC Léonard	17	12	5	7
9. Douarnenez	17	12	5	7
10. ASPTT Brest	16	12	4	8
11. Saint-Divy	16	12	4	8
12. UJAP Quimper D	15	12	3	9
13. Guilers	14	12	2	10
14. UREM	14	12	2	10

Prérégionale féminine

UREM - CJ renanais	35-67
Guipavas B - Guilers	58-31
Kurun - Guelmeur	50-67
PL Sanquer - Bohars	49-71
Plouign.-Plourin - Plouarzel	51-41
Entente Iroise - ESL Brest C	48-78

CLASSEMENT

	Pts	J	G	P
1. Guipavas B	22	11	11	0
2. ESL Brest C	21	11	10	1
3. Bohars	20	11	9	2
4. Entente Iroise	20	12	8	4
5. Guilers	18	11	7	4
6. CJ renanais	16	11	5	6
7. Plouign.-Plourin	15	11	4	7
8. Guelmeur	15	11	4	7
9. Plouarzel	14	11	3	8
10. PL Sanquer	14	11	3	8
11. Ploudalmézeau	14	11	3	8
12. Kurun	14	11	3	8
13. UREM	13	11	2	9

D1 féminine

Plouvien - CJ renanais B	27-62
Gouesnou B - Guilers B.....	43-50
St-Thégon.-Pleyber - PL Sanquer B	59-56
Brest basket - Cavale-Blanche	85-35
Mlx-St-Martin B - Concarneau	59-42
Guipavas C - Plouider B	50-52

CLASSEMENT

	Pts	J	G	P
1. Brest basket	22	11	11	0
2. Guilers B	21	11	10	1
3. Mlx-St-Martin B	19	11	8	3
4. Gouesnou B	19	11	8	3
5. CJ renanais B	19	11	8	3
6. Guipavas C	17	11	6	5
7. Plouider B	16	11	5	6
8. Concarneau	15	11	4	7
9. St-Thégon.-Pleyber	15	12	5	7
10. PL Sanquer B	14	11	3	8
11. Cavale-Blanche	13	11	2	9
12. UJAP Quimper	12	11	1	10
13. Plouvien	12	11	1	10

18. Basket-ball

Lundi 16 décembre 2013

Le Télégramme

PNF/ Guipavas - Vezin-le-Coquet : 94-27.

A sens unique

En pleine confiance, les joueuses de Tony Gwane Engoué ont étrillé une bien pâle équipe de Vezin-le-Coquet, dépassée par le rythme.



Elodie Fache et ses partenaires ont fait souffrir des Vezinoises bien désarmées.

Photo archives Le Télégramme

Dès l'entame, les Guipavasiennes défendaient fort et Vezin n'arrivait pas à prendre une position de tir correcte.

Les intérieures Fache et Salou se régalaient sous le cercle et Guipavas menait déjà 11-0 à la 3^e, puis 21-0 à la 7^e. Le match était plié, même si Vezin revenait à 24-6 à la 10^e.

Cindy Morvan, à trois points, et Mélanie Mao, en pénétration, alimentaient la marque (35-13,

15^e), et les locales, appliquées, continuaient de défendre tout terrain et scoraient sur contre-attaque. Le coach local faisait tourner son effectif, mais l'écart continuait de grandir et, à la pause, l'addition était déjà corsée (52-13).

Guipavas fait tourner

Ophélie Goasdoué et Camille Lutz allaient alors placer quelques contre-attaques et les visi-

teuses, résignées, n'y étaient plus du tout (66-19, 26^e; puis 77-19, 30^e).

Les joueuses cadres locales restaient sur le banc durant le dernier quart-temps, ce qui permettait aux jeunes Le Moigne et Parcelier de se mettre elle aussi en évidence.

Malgré quelques timides réactions des visiteuses, Guipavas terminait en roue libre pour s'imposer largement 94-27 dans une

rencontre vraiment à sens unique.

B. Sa.

LA FICHE TECHNIQUE

Arbitres : MM. Savallii et Le Berre.

Quart-temps : 24-6, 28-7, 25-26, 17-8.

GUIPAVAS : Le Moigne (6), Goasdoué (18), Lutz (16), Fache (13), Mao (12), Parcelier (2), Maguet (7), Salou (6), Crom (2), Morvan (12).

VEZIN-LE-CONQUET : Clero (4), Texier (3), Pestel (7), Retout (7), Colin (6).

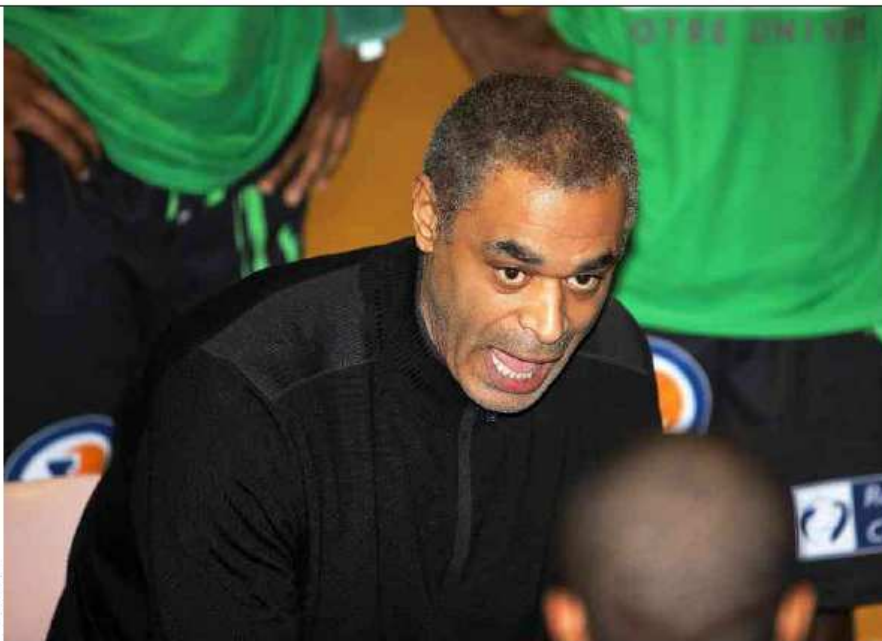
BASKET-BALL MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013

UN ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT REMET EN CAUSE L'AUTOMATICITÉ DES SUSPENSIONS.

LA BOMBE OCCANSEY

Dans une chronique publiée sur Catch and Shoot (1), l'avocat Nicolas Weisz explique les dessous de l'affaire Occansey. Le jugement rendu par le Conseil d'Etat devrait avoir des conséquences notables pour toutes les fédérations appliquant des suspensions automatiques. Extraits.

Hugues Occansey sur le banc de Blois lors de la saison 2012-13.



cas d'espèce et non de manière généralisée et automatique. Autrement dit, chaque situation doit entraîner l'application (ou non) d'une sanction qui lui est propre. »

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 21 OCTOBRE 2013. « Le Conseil d'Etat a favorablement accueilli l'argumentaire de M. Occansey. Il a réprouvé l'automatisme des sanctions afférentes à la commission de trois (ou plus) fautes techniques, dans la mesure où celles-ci s'appliquent indistinctement à tous les licenciés concernés. Les magistrats ont relevé que dans le cas d'espèce, les organes disciplinaires de la FFBB n'ont fait qu'appliquer le texte en question sans s'adapter aux circonstances de la situation et sans entendre au préalable M. Occansey. L'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a, par conséquent, été violée. Le Conseil d'Etat a ainsi annulé les décisions suspendant M. Occansey, mais aussi et surtout les dispositions du paragraphe 3 a) et b) de l'article 613 des règlements généraux. »

(1) www.catch-and-shoot.com/livenews/la-chronique-nicolas-weisz-2013.

(2) Pour Hugues Occansey, c'est son assistant qui aurait dû être sanctionné d'une des fautes techniques infligées lors d'un temps-mort. Selon l'ancien entraîneur blésois, l'arbitre s'était trompé et la vidéo du match l'attestait d'ailleurs, mais la commission de discipline fédérale n'a jamais voulu la visormer.

LES FAITS. « Lors de la saison sportive 2011-12 Hugues Occansey, alors entraîneur de Blois en Nationale 1, a reçu trois fautes techniques lors de trois rencontres différentes. Conformément aux dispositions de l'article 613, paragraphe 3.a) des règlements généraux de la FFBB, il a alors été sanctionné d'un match ferme de suspen-

sion. Quelques semaines plus tard, M. Occansey a reçu une nouvelle faute technique. En vertu, cette fois-ci, de l'article 613 paragraphe 3.b) des règlements généraux, il a alors écopé de deux nouveaux matchs de suspension, sanction appliquée en cas de quatrième faute technique.

Mécontent d'être automatiquement sanctionné par les instances disciplinaires fédérales (chambre d'appel de la fédération dans le cas présent) sans pouvoir se défendre (2), M. Occansey décida de porter le litige devant les juridictions administratives afin de demander l'annulation des décisions pour excès de pouvoir. »

POSITION DE M. OCCANSEY. « M. Occansey, fortement soutenu par le syndicat des coaches de basket (SCB), a contesté le caractère automatique des sanctions a) et b) de l'article 613 paragraphe 3 des règlements généraux de la FFBB. Au soutien de sa position, il avançait qu'une sanction disciplinaire ne pouvait être automatiquement

infligée sans qu'au préalable un débat contradictoire n'ait eu lieu. M. Occansey se fondait tout particulièrement sur l'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui consacre le principe d'individualisation des peines, selon lequel une sanction doit être appliquée en fonction des circonstances propres du

La FFBB annule le règlement incriminé

La Fédération française de basket-ball (FFBB) a pris acte de la décision du Conseil d'Etat et a décidé de se mettre en conformité en annulant l'application des paragraphes 3.a) et 3.b) de l'article 613 de ses règlements généraux (1). Autrement dit, la suspension ferme de toute fonction d'un licencié d'un week-end sportif pour trois fautes techniques et/ou « disqualifiantes » sans rapport au cours d'une saison (3.a) ou de deux week-ends sportifs pour une quatrième faute technique et/ou « disqualifiante » sans

rapport (3.b) est abolie. « On est en train de réfléchir avec le ministère, le comité olympique et d'autres fédérations afin de trouver une solution qui allie nos exigences sportives et les exigences juridiques. Mais je ne suis pas sûre que cet arrêt aboutisse à une grande révolution dans le sport français », indique Stéphanie Pioger, vice-présidente de la FFBB chargée du dossier.

L. B.
(1) http://www.basketfrance.com/ffbb/docs/annuaire_prodig/rgbg_titre6.pdf

OCCANSEY : « ON M'EMPECHAIT DE FAIRE MON TRAVAIL »

Pour Hugues Occansey, la suspension automatique infligée par la fédération l'a empêché de faire son travail. « En Pro A et en Pro B, dans pareille situation, un coach reçoit une sanction financière. Mais en Nationale 1, on est interdit d'exercer son métier alors qu'on est professionnel et qu'on est régi par la même convention collective », explique l'intéressé, lequel, à l'issue de la saison 2012-13, n'a pas été conservé par Blois, puis n'a pas retrouvé de club, pour, au final, être obligé de se reconverter professionnellement. R. G.

Nicolas Weisz : « L'impact est considérable »

Fils de l'ancien sélectionneur national de basket et actuel entraîneur de Nancy Alain Weisz, l'avocat Nicolas Weisz (cabinet Evershed) détaille pour Le Télégramme les enjeux de l'affaire Occansey.

Avec cette affaire, peut-on s'attendre à un bouleversement aussi important que l'arrêt Bosman ?

« L'arrêt Bosman, prolongé par l'arrêt Malaja, a eu une dimension internationale qui a révolutionné le sport dans son ensemble au sujet de la libre circulation des joueurs. Là, le retentissement est interne et n'est pas applicable au basket international sous peine de sortir du droit français. Mais l'impact est considérable, car si la décision du Conseil d'Etat ne remet pas en cause le principe d'une sanction, elle implique que cette sanction ne peut être appliquée

que s'il y a eu débat contradictoire, autrement dit si la personne sanctionnable a pu se défendre. Avec cette décision, il y a un vide juridique auquel la Fédération française de basket va devoir répondre. »

Avez-vous connaissance d'autres procédures engagées par des joueurs ou entraîneurs de basket depuis ce jugement ?

« Non, mais tous les licenciés en cours de procédure par la

FFBB peuvent invoquer cette jurisprudence afin de se défendre. »

Les fédérations d'autres sports vous ont-elles contacté pour évoquer cette affaire ?

« Non, mais elles sont toutes concernées car le Conseil d'Etat a transmis sa décision au ministère des Sports pour faire valoir cette jurisprudence. Cet arrêt pose les bases d'une nouvelle pratique disciplinaire au sein

des fédérations en imposant, quelle que soit la situation, un "procès" comme il en est la règle devant les tribunaux, et en imposant l'application des droits de la défense. Cela pose un problème de temps et de moyens. »

De manière générale, n'assiste-t-on pas de plus en plus à une mise en conformité des règlements sportifs avec le droit commun ?

« Il y a une hiérarchie qui part de la Constitution, descend aux lois, aux décrets. Les règlements disciplinaires sont tout en bas de l'échelle et doivent respecter les grands principes. Dans le cas de l'affaire Occansey, le conseil d'Etat a rappelé cela par rapport à l'application d'un texte fondamental qui est la Déclaration des Droits de l'Homme. »

Recueilli par Luc Besson

BASKET-BALL Jeudi 19 décembre 2013 **Le Télégramme**

(Côte d'armor)

Championnat régional féminin. Lannion s'est fait peur

L'année 2013 aurait pu se terminer en apothéose, mais, hélas, l'Amicale laïque de Saint-Brieuc a trébuché à Rennes.

Prénationale

Les Quimpéroises, qui se sont déplacées à Lannion avec la ferme intention de faire tomber le leader, ont bien failli réussir dans leur entreprise. Le match semblait bien engagé pour les Cornouaillaises avec une première mi-temps incipide de la part des locales (27-44). « Je ne comprends pas pourquoi les filles se sont mis la pression au cours de cette période », essaie d'analyser Gervais Okoko. Heureusement que la suite sera plus souriante après que Souverain ait sonné le réveil. À bout d'arguments, les Sud-Finistériennes n'avaient plus les moyens en fin de parcours pour s'imposer.

Les Amicalistes n'ont pas réussi à redresser leur situation face au Rennes PA et se sont inclinées lourdement 73-54. Cette dernière rencontre avant la trêve corres-



Photo Cyril Fricourt

Margot Simon et les Tréguésiennes, qui recevaient Mordelles, ont largement dominé la rencontre (90-52).

pond sans doute à la fin de la galère des Briochines.

« Avec les retours de Sophie Thouénon et de Marianne Gouédic, ce sera pour nous un autre championnat », espère Gaïd Le Guillou, alors que sa formation flirte actuellement avec la zone rouge.

Ligue

Les Langueusiennes terminent l'année sur une bonne note après leur victoire à Argentré (64-72).

« Ce fut un match compliqué, dans une ambiance particulière, mais nous avons su le prendre par le bon bout ».

Vincent Parant respire un peu au terme d'une rencontre hachée par de nombreuses pénalités, avec la sortie de trois de ses joueuses pour cinq fautes. « Cette victoire aurait dû être plus significative, sans notre maladresse au lancer franc. Ceci dit, les filles ont réalisé un match complet ».

Pas de détail pour Tréguéux, qui recevait Mordelles (90-52). Le résultat parle de lui-même entre deux formations qui occupaient pourtant la même place avant la rencontre. « C'est une nouvelle victoire probante », raconte Eric Falhun. Certes, les Tréguésiennes se trouvaient renforcées par l'appui d'éléments de l'équipe A, suite aux absences de filles de l'équipe B. « Mais ce sont pourtant ces dernières qui ont fait le boulot, notamment au cours du dernier quart-temps. C'est une victoire d'équipe », aime à souligner le manager tréguésien.

LE PROGRAMME

12^h de finale du Trophée féminin : Lannion Trégor Basket (PN, + 15 points) contre ESSL Brest (N2), samedi à 20 h.

OUEST-France - Guipavas - 23 Décembre**Basket : bon début de saison des benjamines A**

Les benjamines A de la section basket-ball des Gars du Reun réalisent un excellent début de saison : elles terminent à la 2ème place de leur groupe de division 1. Une performance d'autant plus remarquable qu'elles ne se connaissaient pas, et évoluaient dans des équipes différentes les années passées. L'équipe est coachée par Mélanie Shmeltz, et entraînée par Christelle Peucat. Ces jeunes entendent bien confirmer leurs résultats et progresser en deuxième partie de saison.

GUIPAVAS Lundi 23 décembre 2013 **Le Télégramme****Basket. Les benjamines A assurent la première partie**

Les benjamines A, de la section basket des Gars du Reun, ont effectué une première partie exemplaire en achevant la première phase du championnat de Division 1. Coachée par Mélanie Shmeltz et entraînée par Christelle Peucat, cette équipe se compose de : C. Crépin, E. Perrot, L. Berrou, L. Guiziou, L. Plouidy, M. Le Reun, L. Thépaut et M. Guillou. Grâce à un travail acharné, les résultats ont suivi. Il ne leur reste plus qu'à confirmer et encore progresser en deuxième partie de saison.